

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

#### Arrêté du 17 avril 2007 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine d'Alsace

NOR : SANP0753664A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1224-1 et suivants et R. 1224-1 et suivants ;  
Vu l'avis de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Alsace du 8 décembre 2006,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le ressort du schéma d'organisation de la transfusion sanguine d'Alsace comprend les départements de la région Alsace et l'arrondissement de Sarrebourg.

**Art. 2.** – Sont arrêtées les activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation ainsi que la liste des dépôts de sang accompagnée de leur localisation et des modifications prévues pendant la durée du présent schéma, annexées au présent arrêté.

**Art. 3.** – Le directeur général de la santé, le directeur de l'hospitalisation et des soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2007.

PHILIPPE BAS

## A N N E X E

### 1. Activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation

TYPE D'ACTIVITÉ	LOCALISATION
Plateaux techniques de préparation.	1. Strasbourg-Spielman.
Plateaux technique de qualification.	1. Strasbourg-Spielman.
Site de collecte fixe.	1. Colmar. 2. Mulhouse. 3. Strasbourg-Spielman.
Site de distribution-délivrance.	1. Colmar. 2. Mulhouse. 3. Strasbourg-Spielman. 4. Strasbourg-Hautepierre.
Site réalisant l'immuno-hématologie.	1. Colmar. 2. Mulhouse. 3. Strasbourg-Spielman. 4. Strasbourg-Hautepierre.

## 2. Liste des dépôts de sang accompagnée de leur localisation et des modifications prévues pendant la durée du présent schéma

DÉPT	ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	TYPE DE DÉPÔT	ÉVOLUTIONS
57	Centre hospitalier Sarrebourg.	Sarrebourg.	Dépôt de délivrance.	
67	Centre hospitalier Haguenau.	Haguenau.	Dépôt de délivrance.	
67	Centre hospitalier Saverne.	Saverne.	Dépôt de délivrance.	
67	Centre hospitalier Sélestat.	Sélestat.	Dépôt de délivrance.	
67	HC Wissembourg.	Wissembourg.	Dépôt de délivrance.	Projet de transformation en dépôt relais et dépôt d'urgence au cours de ce présent schéma.
67	CTO Illkirch.	Illkirch.	Dépôt de délivrance.	
67	SIHCUS.	Schiltigheim.	dépôt d'urgence.	
67	Hôpital du Neuenberg.	Ingwiller.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	Projet de fermeture du dépôt (étude de faisabilité).
67	Hôpital civil Obernai.	Obernai.	dépôt d'urgence.	
67	Clinique Sainte-Odile Haguenau.	Haguenau.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
67	Clinique Saint-Luc Schirmeck.	Schirmeck.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
67	Clinique Sainte-Anne.	Strasbourg.	dépôt d'urgence.	Projet de transformation en dépôt relais et dépôt d'urgence vitale au cours du présent schéma (2008) lors du déménagement de la clinique de Bethesda.
67	Clinique Adassa.	Strasbourg.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
68	Hôpitaux civils de Colmar.	Colmar.	dépôt d'urgence.	
68	Centre hospitalier de Guebwiller.	Guebwiller.	Dépôt relais.	Projet de fermeture du dépôt au cours de l'année 2007.
68	Centre hospitalier Mulhouse (hôpital Emile Muller - Hôpital Hasenrain).	Mulhouse.	dépôt d'urgence.	
68	Clinique Saint-Sauveur.	Mulhouse.	dépôt d'urgence.	
68	Centre hospitalier de Thann.	Thann.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
68	Polyclinique des Trois Frontières Saint-Louis.	Saint-Louis.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
68	Centre hospitalier Saint-Morand Altkirch.	Altkirch.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	